

Direction Générale de la  
Coordination et de  
l'Animation Territoriale

Direction de la Cohésion  
Territoriale et Collectivités  
Territoriales

Service du Contrôle des  
Collectivités et Financement  
des Projets de Territoire

Chef de service, Grégory  
EVRARD  
☎ 05.94.39.46.40  
gregory.evrard@guyane.prf.  
gouv.fr

Nos références :  
239.GE.20

n° 447/2020

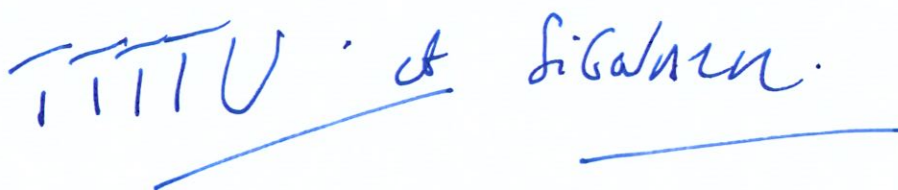
Objet : Report du conseil municipal d'installation

Cayenne, le 19 MARS 2020

Le préfet de la région Guyane

à

Mesdames et Messieurs les élus du  
bloc communal de Guyane



Considérant la situation sanitaire actuelle les 15 conseils municipaux d'installation qui devaient se tenir entre le vendredi 20 mars et le dimanche 22 mars en application de l'article L. 2121-7 du CGCT sont reportés.

Le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 fixera les modalités de continuité des exécutifs locaux en maintenant en fonction les maires et adjoints en fonction au 15 mars jusqu'au 15 mai, date à laquelle le gouvernement remettra au Parlement un rapport, fondé sur une analyse du comité national scientifique ; le comité national scientifique se prononçant sur l'état de l'épidémie de covid-19 et sur les risques sanitaires attachés à la tenue du second tour et de la campagne le précédant, ainsi que sur la possibilité d'installer les conseils municipaux.

Une fois les conditions sanitaires réunies, les conseils municipaux élus à l'issue du premier tour pourront être installés et élire leurs nouveaux exécutifs dans les délais les plus brefs.



Le préfet,

Marc DEL GRANDE